



Commune des Avirons

Extrait N° 3 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 31 août 2012

L'an deux mil douze, le 31 août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

10 SEP. 2012

que la convocation du Conseil a été faite le **23 août 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - Mme BETON Fernande - M. BADER Ricardot

Absents : M. RIVIERE Lucien* - M. DENNEMONT Jean Daniel*

Procurations : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. REMI Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

* M. RIVIERE Lucien est arrivé au cours de l'affaire N°4.

* M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé au cours de l'affaire N°7.

& &
&

AFFAIRE N° 3/ ZONE AUs – Bas du Tévelave
- 1^{ère} tranche
- Etudes
- Approbation du plan de financement

Hôtel de Ville

Dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre à réaliser sur la zone AUs du bas du Télélave – 1^{ère} tranche, le Maire a sollicité un financement au titre de la mesure FRAFU « aménagement à vocation sociale ». L'étude a pour objet notamment de proposer les voiries et réseaux primaires et tertiaires.

Il s'agit de réaliser :

- les relevés topographiques 10 000 euros
- les études de maîtrise d'œuvre 132 500 euros
- la coordination sécurité 6 000 euros
- la géotechnique 10 000 euros
- l'étude d'impact 50 000 euros
- le dossier loi sur l'eau 15 000 euros

Soit un coût d'étude de **242 497,50 euros TTC.**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût HT 223 500,00

Financement

FRAFU – Aménagement à vocation sociale	80 %	178 800,00
Commune	20 %	44 700,00

Le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de financement proposé.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la **majorité absolue (4 contre : Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - Mme BETON Fernande - M. MICHEL Rémy par procuration)** approuve le plan de financement proposé.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

**Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint**

